



Saint-Etienne-du-Rouvray

**Rapport annuel de la
Commission Communale pour l'Accessibilité**

**Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray
Année 2018**

Janvier 2019

Sommaire

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics	4
3. Services de transports collectifs et intermodalité	6
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	9
5. Cadre bâti – Logements	13
6. Autres activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.....	15
Annexes	27

1. Données générales

1.1. Informations concernant la commune

Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray
Place de la Libération
CS 80458
76806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex

La ville, qui compte 29 180 habitants (chiffres recensement 2016) a marqué depuis de nombreuses années son implication dans l'intégration des personnes handicapées, volonté qui s'est notamment traduite par :

- la nomination d'un conseiller municipal délégué au Handicap,
- la mise en place d'une commission d'accessibilité à l'échelle de la commune,
- la signature d'une Charte Ville-Handicap, le 17 septembre 2002,
- l'obtention du label *Tourisme Handicap* pour la piscine municipale, ainsi que pour la bibliothèque et la salle de spectacle du centre socioculturel Georges Désiré

Elle a chargé son Département « Solidarité et Développement Social » d'animer la mise en œuvre de la Charte Ville Handicap et de coordonner les travaux de la commission communale pour l'accessibilité.

1.2. Informations statistiques concernant les personnes en situation de handicap sur la commune

L'annexe 1 au présent rapport permet de mesurer l'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour les personnes résidant sur le territoire.

On peut ainsi noter que 2 827 stéphanois (adultes et enfants) ont un droit ouvert auprès de la MDPH au 31/12/2018 (qu'il s'agisse d'un bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé, d'une reconnaissance de travailleur handicapé, d'une carte de stationnement, d'une prestation de compensation du Handicap...). Il y en avait 2 986 en 2017.

En 2018, 1037 stéphanois ont déposé un dossier auprès de la MDPH.

(Voir détail annexe 1).

1.3. Informations générales concernant la Commission Communale pour l'Accessibilité

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité.

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a mis en place cette commission dans le cadre de son « Comité de Pilotage Ville Handicap » préexistant, par délibération du 26 juin 2008.

Les membres de cette commission ont été renouvelés en 2014, suite aux élections municipales. En décembre 2016, la composition de cette commission communale pour l'accessibilité a été élargie pour se conformer avec les obligations issues de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013.

À ce jour, la commission est composée comme suit :

- 6 représentants du Conseil Municipal ;
- 6 représentants d'associations représentant les personnes handicapées :
 - Voir Ensemble,
 - Valentin Haüy,
 - APAJH76 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés),
 - Sésame Autisme Normandie,
 - l'Association APF France Handicap,
 - le comité de Coordination des Associations de Personnes Handicapées de Haute-Normandie

- Un représentant de l'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées) ;
- Un bailleur social implanté sur le territoire (le Foyer Stéphanois) ;
- Les représentants des 3 unions commerciales actives sur la commune ;
- Un représentant d'une association de locataires (la Confédération Nationale du Logement).

Cette commission s'entoure des techniciens de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray, ainsi que de certains « experts » en fonction des thématiques abordées.

Selon l'article L.2143-3, cette commission :

- « dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, et des transports » ;
- « tient à jour la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées » ;
- « organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ».

Ces éléments constituent la base du rapport annuel qu'elle doit établir et présenter au Conseil Municipal.

En 2018, la commission communale pour l'accessibilité s'est réunie le 20 juin 2018.

Le 29 janvier 2019, elle établit son neuvième rapport annuel à l'attention du Conseil Municipal.

Après approbation du Conseil Municipal, ce rapport sera transmis à Madame la Préfète, au Président du Conseil Départemental et au Président de la Métropole Rouen Normandie.

2.Voirie et espaces publics

Rappel des obligations réglementaires :

La loi du 11 février 2005 demande que chaque commune ait réalisé son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) avant le 23 décembre 2009, dont l'objectif est de déterminer un programme de travaux de mise en accessibilité de la voirie existante, sans toutefois imposer d'échéance pour la réalisation de ces travaux.

Un décret du 21 décembre 2006 et un arrêté du 15 janvier 2007 viennent préciser les prescriptions techniques de mise en accessibilité devant être respectées en cas de réalisation de voies nouvelles ou de travaux modifiant la structure des voies ou de réaménagement.

2.1 Rappel sur l'élaboration du PAVE

Dans son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, présenté à la commission communale pour l'accessibilité en mai 2011, la Ville avait identifié 36 rues à traiter prioritairement en terme de mise en accessibilité (dans la mesure où elles étaient très fréquentées, avec des obstacles majeurs, mais relativement « faciles » à corriger...).

L'estimation financière des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des rues auditées s'élevait à **2 773 000 € HT**. Pour les 36 rues « prioritaires », le coût des travaux de mise en accessibilité se montait à 1 034 100€ HT.

2.2 Suivi et avancement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - PAVE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence Voirie a été transférée à la Métropole. La Ville a transmis son PAVE au service de la métropole, en demandant que les prescriptions du PAVE soient intégrées lors des travaux de voirie.

Ainsi, la grande majorité des travaux de « voirie » et de signalisation lumineuse tricolore ont été suivis et réalisés par la Métropole.

Si chaque fois que les services de la métropole interviennent sur une voirie, les travaux sont effectués dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur, la thématique « accessibilité » n'a pas constitué un critère pouvant motiver les travaux à réaliser (plutôt décidés en fonction de la dégradation des voiries) et il est donc très difficile d'indiquer le suivi fait au plan de mise en accessibilité de la Ville.

Si l'on ne peut pas chiffrer les sommes qui ont été consacrées aux travaux de mise en accessibilité de la voirie depuis 2016, et si cela ne permet pas de faire ressortir le pourcentage de réalisation du PAVE, on peut indiquer ici les travaux qui ont été effectués en 2018 et qui ont contribué à améliorer l'accessibilité :

- **Nombre et positionnement des passages piétons mis en conformité**

9 passages piétons ont bénéficié d'un remplacement des pavés béton par de l'enrobé :

Rue Olivier Goubert : 5 unités
Rue JJ Rousseau : 2 unités
Rue Charles Nicolle (angle Guynemer)
Rue du Capitaine Arrachart : 1 unité

5 passages piétons ont été créés ou transformés avec la création d'un plateau surélevé

Rues Charles Nicolle / Becquerel : Création d'un plateau surélevé
Rue Gallouen : Création d'un plateau surélevé avec passage piéton
Rue Joliot Curie : Création d'un plateau surélevé avec passage piéton
Rue Etienne Dolet / Jacquard : Création d'un passage piéton
Rue Poulmach : Création d'un passage piéton

La mise en conformité de ces 14 passages piétons s'ajoute à celles effectuées en 2017 (11 passages piétons) et en 2016 (8 passages piétons).

- **Nombre et positionnement des places de stationnement PMR créées :**

En 2017, les services municipaux avaient recensé 124 places de stationnement PMR sur le territoire communal (dont 9 créées en 2017).

En 2018, les services de la métropole ont créé 17 nouvelles places de stationnement PMR :

Adresse	Détail de l'intervention
Rue Louis Blériot	1 place PMR longitudinale sur chaussée
Rue Delille	Création de 2 places PMR sur chaussée en vis-à-vis
39, rue Paul Eluard	Création place PMR sur empochement
5, rue d'Helsinki	Création de 2 places PMR en vis-à-vis sur chaussée
Rue Bobby Lapointe	Création 1 place PMR sur empochement
Rue Georges de Moor	2 places PMR face à face
Rue de Paris	Création de 2 places PMR sur empochement
73, rue de la République	1 place PMR longitudinale dans stationnement déjà matérialisé
Avenue du Val l'Abbé	Création de 2 places PMR + reprise stationnement parking école
Rue Georges Guynemer	1 Place PMR
3, rue Joliot-Curie	1 Place PMR
11, Rue Emile Zola	1 Place PMR

- **Autre intervention sur l'espace public contribuant à améliorer l'accessibilité :**

D'importantes interventions de mise en conformité des trottoirs (dévers, revêtement, largeur) ont été réalisées sur les rues suivantes :

Rue de Paris (de la Rue Louis Pasteur à la rue Marquette)
 Rue des Coquelicots (rive Sud entre la rue de Stalingrad et le Bic Auber)
 Rue du Clos d'Ajan
 Rue Dolet (de la rue du Dr Cotoni à la rue Gustave Flaubert)
 Rue Michel Poulmarch (du boulevard Industriel à la rue du Clos Tellier)
 Rue du Clos Tellier (de la rue Michel Poulmarch au 1^{er} giratoire)
 Rue de l'Etang Delpech

Par ailleurs, sur la rue de la Planté, qui ne présente pas de trottoir, un revêtement a été réalisé afin de permettre un meilleur confort de cheminement, mais il n'existe pas de protection par rapport à la circulation. Une mise en zone partagée pourrait être étudiée.

3.Services de transports collectifs et intermodalité

3.1 Réseau de transports en commun

En ce qui concerne le territoire de la Ville, l'autorité organisatrice des transports publics est la Métropole Rouen Normandie.

Concernant les lignes de bus et métro traversant la commune, 3 arrêts de bus ont été rendus accessibles : 2 Arrêts Rue de Paris + 1 arrêt Rue des Coquelicots

Les services de la Métropole ont recensé ci-dessous l'ensemble des arrêts accessibles au 31/12/2018 sur le territoire de la commune :

Nom	Lignes desservies	Direction principale	Type d'arrêt
Zénith - Parc Expo	Noctambus - 27 - 32 - F1	Rouges Terres - BOIS-GUILLAUME	Abri
Coquelicots	310 - F3	Pôle Multimodal d'Oissel - OISSEL	Poteau
Navarre	310 - 311 - 42 - F3	Pôle Multimodal d'Oissel - OISSEL	Abri
Ernest Renan	311 - 314 - 42	La Houssière - ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Abri
Goubert	310 - 311 - 314 - 27 - F3	Théâtre des Arts - ROUEN	Abri
Gagarine	310 - 311 - F3	Théâtre des Arts - ROUEN	Abri
Ernest Renan	311 - 314 - 42	Centre Routier - GRAND-QUEVILLY	Abri
Languedoc	310 - 311 - 314 - F3	Théâtre des Arts - ROUEN	Poteau
Normandie	310 - 311 - 314 - F3	Théâtre des Arts - ROUEN	Poteau
Technopôle	27	Gare de Saint Etienne du Rouvray	Abri
Technopôle	27	Bel Air - PETIT-COURONNE	Poteau
Cateliers	27	Gare de Saint Etienne du Rouvray	Poteau
Cateliers	27	Bel Air - PETIT-COURONNE	Poteau
Navarre	310 - 311 - 42 - F3	Théâtre des Arts - ROUEN	Poteau
Sologne	310 - 311 - 42 - F3	Théâtre des Arts - ROUEN	Poteau
Coquelicots	42	Centre Routier - GRAND-QUEVILLY	Poteau
Ernest Renan	M	Technopôle - ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Abri
Maryse Bastié	M	Technopôle - ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Abri
Technopôle	M	Technopôle - ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Abri

Par ailleurs, des travaux sont en cours pour permettre la mise en service au 1^{er} juin 2019 d'une nouvelle ligne de bus T4, reliant le Boulingrin au Zénith, dont les arrêts seront tous parfaitement accessibles.

3.2 Utilisation des transports adaptés

➤ Le Mobilo'bus

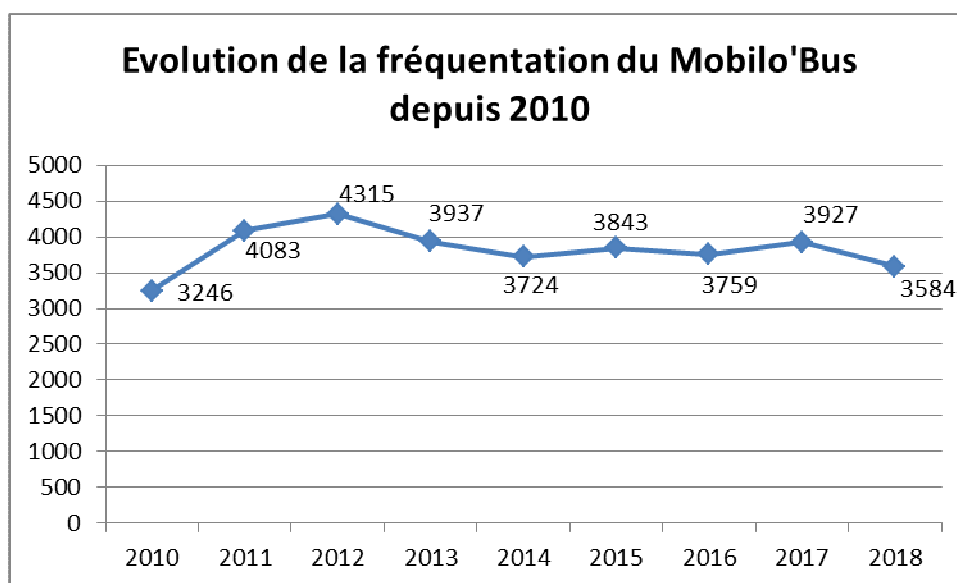
Existant depuis 2006, ce service propre à la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray vise à permettre aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées et/ou handicapées) d'effectuer des déplacements internes à Saint Étienne du Rouvray,

- à l'aide d'un véhicule aménagé,
- en bénéficiant d'une prise en charge à leur domicile et d'un accompagnement à l'extérieur
- pour un prix modique de 2,55 € l'aller-retour (tarif au 1^{er} septembre 2019).

Début 2018, un nouveau véhicule a remplacé l'ancien pour assurer ce service.

L'aménagement de ce nouveau véhicule permet d'accueillir 7 personnes valides, ou 3 personnes valides + 2 personnes en fauteuil roulant. Il se révèle plus ergonomique et plus fonctionnel que le précédent véhicule: ainsi, les conditions de circulation à l'intérieur du véhicule facilitent l'installation des usagers; les ceintures de sécurité sont plus faciles à utiliser, et le retrait des sièges amovibles pour permettre l'installation des fauteuils roulants est plus aisé. Ce nouveau véhicule offre également des conditions de confort et de sécurité plus importantes pour les usagers et un confort d'utilisation pour les chauffeurs accompagnateurs (ex. présence de caméra de recul).

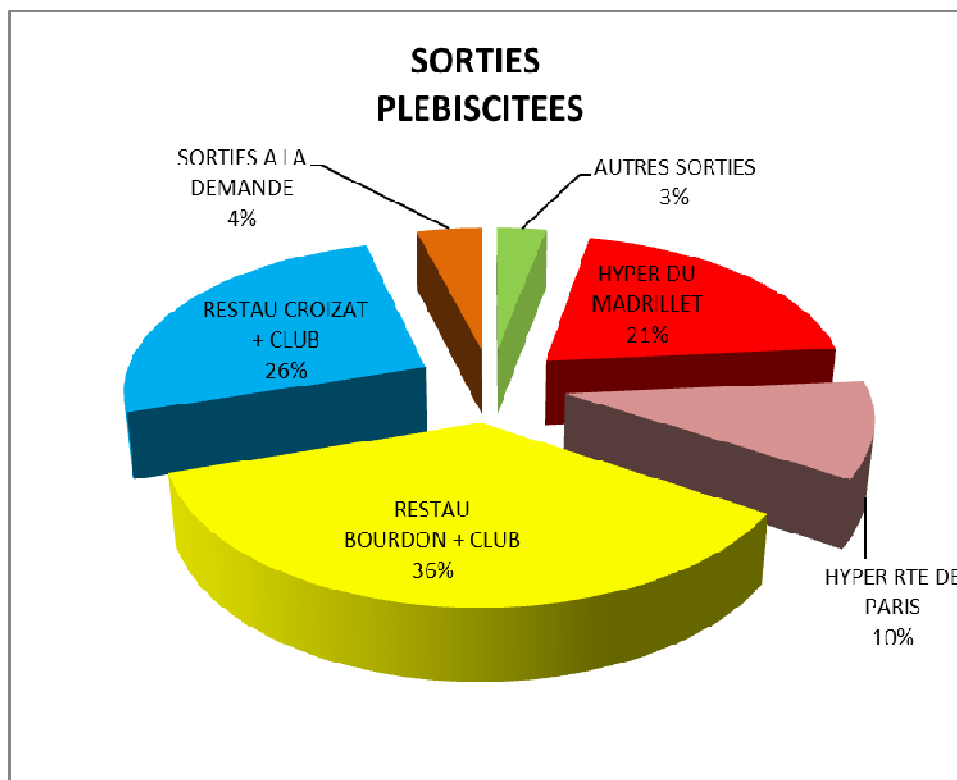
En 2018, **3 584 utilisations** du Mobilo'bus ont été comptabilisées concernant **128 usagers**. Cela représente une diminution de la fréquentation par rapport à 2017, où l'on avait enregistré 3 927 utilisations.



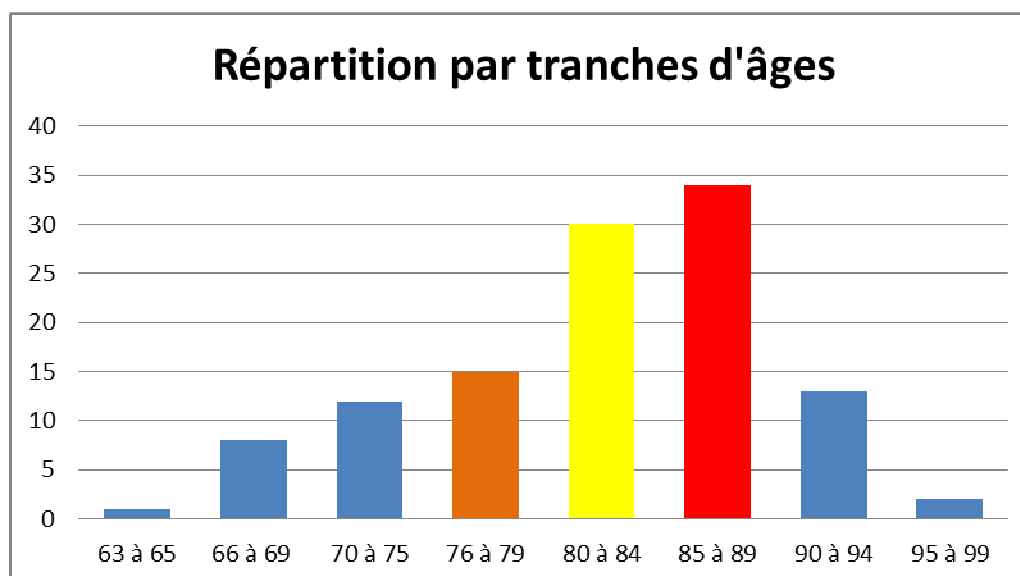
Les sorties vers les restaurants pour personnes âgées représentent en 2018, 62% de l'activité globale du Mobilo'Bus.

Les sorties vers les commerces représentent 31% des sorties.

147 inscriptions ont été enregistrées sur des sorties dites « à la demande » proposées chaque lundi après-midi et jeudi matin. Ces sorties individuelles permettent un accompagnement optimal pour des personnes nécessitant une assistance plus soutenue. Elles sont utilisées également pour des rendez-vous médicaux.



L'âge moyen des utilisateurs est de près de 82 ans.
Neuf utilisateurs ont moins de 70 ans et le doyen est âgé de 97 ans.



4.Cadre bâti – Établissement Recevant du Public(ERP)

Rappel des obligations réglementaires :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, conformément à la loi du 11 février 2005, tous les ERP ont l'obligation de respecter les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Les Établissements Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie ont la possibilité de n'être qu'en partie accessibles (si toutes les prestations y sont offertes) ou peuvent bénéficier d'une dérogation accordée par le Préfet après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Une ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit que les propriétaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) n'ayant pas respecté leurs obligations de mise en accessibilité au 31 décembre 2014 devaient déposer avant le 27 septembre 2015, auprès de la DDTM et de la commission communale pour l'accessibilité, un projet d'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) comportant un échéancier précis pour la mise en accessibilité et un engagement financier.

Ainsi, en fonction de leur situation, les ERP de 5^{ème} catégorie peuvent faire l'objet :

- d'une déclaration d'accessibilité adressée au préfet (DDTM) et à la commission communale pour l'accessibilité ;
- d'une dérogation préfectorale les dispensant de respecter les normes d'accessibilités qui s'imposent aux ERP ;
- d'un projet Ad'Ap comportant un échéancier précis et un engagement financier pour la mise en accessibilité dans les 3 ans (2018/2019). Une demande de prolongation pour la réalisation des travaux peut être accordée en cas de contraintes techniques particulières (arrêté du 27 avril 2015).

Par ailleurs, suite à un arrêté du 19 avril 2017, les exploitants d'ERP sont dans l'obligation de mettre à disposition un registre public d'accessibilité depuis le 22 octobre 2017. Ce registre se doit d'être consultable par le public sur place au principal point d'accueil de l'établissement, et éventuellement sous forme dématérialisée. Il doit contenir :

- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées (attestation d'accessibilité, calendrier de mise en accessibilité, dérogations accordées...),
- les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité tels que les ascenseurs,
- les actions de formation suivies par les personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

4.1 Mise en œuvre des obligations réglementaires pour les ERP municipaux

L'envoi des attestations pour le patrimoine communal accessible

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015, les attestations d'accessibilité du patrimoine communal « aux normes » ont été adressées en Préfecture le 7 juillet 2015 (cf. liste en annexe 3).

Depuis cette date, cette liste n'a pas encore pu être complétée malgré les travaux de mise en accessibilité faits dans plusieurs bâtiments municipaux.

Ainsi, suite aux travaux de sécurisation des escaliers, l'école maternelle Victor Duruy a été rendue accessible, mais la présence de 2 classes à l'étage (qui ne seront pas rendues accessibles) n'a pas permis d'établir une attestation d'accessibilité.

Par ailleurs, il reste un changement de mobilier à effectuer à la crèche Anne-Frank et à l'école maternelle Robespierre avant de pouvoir établir les attestations d'accessibilité de ces bâtiments et actualiser la liste du patrimoine accessible.

La formalisation d'un Ad'AP pour les ERP municipaux non encore accessibles

Pour le patrimoine communal non accessible (soit 37 établissements recevant du public et 10 installations ouvertes au public), la Ville a eu recours en 2015 aux services du bureau d'étude Accèsmétrie pour la formalisation d'un Ad'Ap.

A l'issue de son étude, le coût total des travaux était estimé à 2 150 000 HT (hors honoraires d'études, bureau de contrôle...) et devait pouvoir être ramené à 1 862 000 € HT (hors coût de maintenance) si les dérogations sollicitées étaient acceptées.

Après présentation à la commission communale pour l'accessibilité du 31 mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé le 30 juin 2016 le projet d'Ad'Ap prévoyant un étalement des travaux de mise en accessibilité sur 6 ans.

Cet Ad'Ap a été approuvé par arrêté préfectoral, le 15 septembre 2016, après avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Cet Ad'Ap prévoyait que les travaux de mise en accessibilité débutent en 2017 et s'étalent jusqu'en 2021, l'année 2016 étant consacrée aux études. Ce sont, en tout, 481 obstacles qui devaient être levés sur l'ensemble du patrimoine communal stéphanois.

La programmation des travaux avait été établie comme suit :

- **2016** : études
- **2017** : sécurisation des escaliers (nez de marches, bandes podotactiles, mains-courante), et création de rampes d'accès et de deux ascenseurs sur l'école élémentaire Wallon – coût total : 426 350€ HT
- **2018** : création de 2 ascenseurs à l'école élémentaire Joliot-Curie + travaux de signalétique et petits équipements (notamment sanitaires) dans divers bâtiments - coût total : 350 620 € HT
- **2019** : création de 2 ascenseurs à l'école élémentaire Ampère + sécurisation des escaliers + mise en accessibilité des installations ouvertes aux publics (excepté le cimetière centre) – coût total : 369 150€ HT
- **2020** : création de 2 ascenseurs à l'école élémentaire Langevin et mise en accessibilité du cimetière centre – coût total : 379 130€ HT
- **2021** : travaux de gros œuvre et menuiserie (exemple : création d'un sanitaire adapté, élargissement de portes...) dans toutes les écoles et équipements sportifs de la Ville – coût total : 336 700 € HT »

A l'issue de ces travaux, l'ensemble du patrimoine municipal serait accessible, à l'exception de quelques bâtiments, pour lequel la Ville sollicite une dérogation. Ainsi, le projet d'Ad'Ap de la Ville contient 11 demandes de dérogations dont 5 ont pour objet la non-installation d'ascenseurs dans certaines écoles, étant entendu que la Ville s'engage à rendre au moins une école par quartier complètement accessible à tout type de handicap.

3 ERP en 5^{ème} catégorie ne seraient rendus que partiellement accessibles :

- L'école maternelle Victor Duruy : présence de 2 classes à l'étage qui ne seront pas rendues accessibles (tolérance réglementaire) ;
- L'école primaire Victor Duruy : seules 6 classes sur 8 seront rendues accessibles après création de rampes d'accès ;
- L'école primaire Jules Ferry : la maison des associations accueillie en son sein ne sera pas rendue accessible.

Suivi de la mise en œuvre de l'Ad'Ap

Conformément à ce qui était inscrit dans son agenda d'accessibilité, la Ville avait programmé sur **2017** un ensemble d'interventions dans ses ERP visant la **sécurisation des escaliers et la création de rampes extérieures** pour accéder aux bâtiments :

Service Urbanisme : sécurisation des escaliers

La MIEF : sécurisation des escaliers

Le Rive Gauche : sécurisation des escaliers

École primaire André Ampère : sécurisation des escaliers

École primaire Joliot Curie : rampe maçonnée et sécurisation des escaliers

École primaire Victor Duruy : rampe maçonnée et sécurisation des escaliers

École primaire Jean Jaurès : sécurisation d'escaliers

École primaire Jules Ferry : rampe maçonnée et sécurisation d'escaliers

École primaire Paul Langevin : rampe en enrobé et sécurisation d'escaliers

École primaire Jean Macé : sécurisation d'escaliers

École primaire Louis Pergaud : rampe en enrobé et sécurisation d'escaliers

École primaire Henri Wallon : rampe en enrobé et sécurisation d'escaliers

École maternelle Victor Duruy : sécurisation d'escaliers

École maternelle Jean Macé : sécurisation d'escaliers

École maternelle Robespierre : rampe en enrobé et sécurisation des escaliers

Centre maternelle Louis Pergaud : rampe en enrobé

École maternelle Frédéric Rossif : sécurisation des escaliers

École maternelle Pierre Sémard : sécurisation des escaliers

Parc Gagarine Tribunes vestiaires : rampe en enrobé et sécurisation d'escaliers
Parc Gagarine tennis couvert : sécurisation d'escaliers
Gymnase Joliot Curie : rampe maçonnée et sécurisation d'escaliers

Fin 2018, tous les travaux de sécurisation d'escaliers et les travaux de création de rampe d'accès prévus dans l'Ad'ap sont terminés.

Par contre, les contraintes budgétaires pesant sur la collectivité n'ont pas permis de dégager les crédits nécessaires à l'installation d'un ascenseur sur l'école Wallon, comme cela avait été pensé dans l'Ad'Ap. L'installation de cet ascenseur reste en suspens. Sa programmation se fera selon les dotations budgétaires allouées à l'accessibilité sur le temps de l'Ad'ap.

Les travaux programmés en 2018, consistaient :

- au remplacement d'auges par des lavabos dans les écoles,
- à la sécurisation des escaliers se trouvant dans les parcs et cimetières (initialement inscrits en 2019, dans l'Ad'Ap),
- au remplacement de bureaux administratifs à la crèche Anne Franck et dans les écoles
- à la mise en place de signalétique conforme dans divers lieux et bâtiments publics.

Par contre, les budgets alloués en 2018 n'ont pas permis de programmer l'installation des ascenseurs à l'école André Ampère comme cela avait été envisagé dans l'ADAP.

Dans la mise en pratique :

- Les travaux de remplacement des lavabos et de sécurisation des escaliers ont été réalisés par des entreprises et sont terminés.
- La mise en place de la signalétique est réalisée par les services techniques municipaux, en régie. Ces travaux se font en parallèle des interventions courantes et seront donc réalisés sur le plus long terme.
- Le remplacement du mobilier est en cours. Les directions d'école doivent se prononcer sur le type de mobilier à retenir.

L'annexe n°3 dresse plus précisément la liste des travaux prévus et/ou effectués en 2017 et 2018, au regard de ce qui avait été envisagé dans l'Ad'AP.

À noter : en plus des travaux inscrits dans l'Ad'Ap, la Ville a réalisé un aménagement spécifique sur l'école Langevin pour faciliter l'accueil d'un enfant en situation de handicap visuel.

Par ailleurs, fin 2018, le centre culturel Le Rive Gauche s'est équipé de 15 casques audio permettant l'amplification du son pour les personnes malentendantes. Pour la saison prochaine, tous les spectacles seront donc accessibles en amplification sonore.

Pour l'année 2019, le budget voté ne permettra pas de réaliser tous les travaux d'accessibilité qui avaient été prévus dans l'Ad'Ap. Une étude est en cours pour identifier les travaux qui seront finalement réalisés.

Mise en place des registres publics d'accessibilité

La Ville s'est conformée à son obligation en mettant en place ces registres sur chaque ERP.

Les registres d'accessibilité ont été réalisés sous forme de classeurs reprenant chaque document administratif indiqué dans l'arrêté du 19 avril 2017. Une fiche reprend le type d'établissement et la personne référente à contacter en cas de besoin.

Ces registres ont été diffusés dans chaque ERP. Ils seront mis à jour annuellement en ce qui concerne les coordonnées et l'avancement de l'Ad'ap.

Les usagers pourront les consulter sur place en le demandant à l'accueil.

4.2 Recensement des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'Ap et des établissements accessibles aux personnes handicapées

La commission communale pour l'accessibilité devrait être destinataire, au même titre que le Préfet, des attestations d'accessibilité établies par les propriétaires d'ERP situés sur le territoire communal, ainsi que des Agendas d'accessibilités programmés déposés pour les ERP situés sur le territoire communal, qu'il s'agisse de locaux commerciaux, d'hôtels restaurants, de lieux de formation, de cabinets médicaux...

1. Etat des lieux des mises en conformité des ERP de 5^e catégorie en commerces et services (septembre 2018)

Les locaux de commerce, de santé, ERP 5^e catégories en activité :

	Total		Dont commerces et services		Dont cabinets médicaux		déc-16	déc-17
Attestation de conformité (DDTM, 01/9/2018))	54	26%	48	27%	6	24%	34	47
Demande AD'AP (DST, exploitation DAE)	27	13%	23	13%	4	16%	43	23
Demande de dérogation (DST, exploitation DAE)	17	8%	12	7%	5	20%		17
Déclaration non connue à ce jour (DAE)	106	52%	96	54%	10	40%		115
TOTAL	204	100%	179	100%	25	100%		202

Evolutions 2018 :

- Légère progression du nombre d'établissements (+7) conformes à la réglementation ou engagés dans des démarches pour le devenir :
- 3 attestations de conformité ont été déposées concernant : le Multi-accueil Les bouts d'chou (au Bic-Auber), la pharmacie située dans la Galerie Commerciale d'Intermarché, le tabac/presse du Triangle.
- 6 dossiers de travaux ont été déposés : Boulangerie Au soleil levant, Boulangerie Pains et fantaisies, Restaurant le Commerce, Aldi, Basic Fit, Action
- - 2 fermetures : Cuir boutique, Crêperie du Viking

À noter également :

- 1 demande de travaux sur un ERP déjà accessible : La Poste Renan => demande en conformité avec les normes accessibilité (réorganisation de l'espace d'accueil du public)
- 2 demandes de travaux suite à Ad'ap déposés précédemment : Buffalo Grill, Crédit Agricole Lazare-Carnot

Remarque :

À ces chiffres peuvent être ajoutés ceux des établissements publics non municipaux présents sur le territoire communal :

- Attestations sur l'honneur d'accessibilité : 2 Centres Médico-sociaux du Département + Antenne CPAM
- Ad'Ap de Patrimoine : INSA

2. Actions de sensibilisation portées par la Ville

En 2017, le service des affaires économiques avait mené les actions de sensibilisation suivantes :

- Poursuite de la campagne de sensibilisation à la mise en conformité initiée depuis 2014 => 180 commerces rencontrés au cours de l'année dans le cadre des programmes de rencontres annuelles conduites par le service économique
- Information sur l'obligation de mettre à disposition de toute personne un registre public d'accessibilité à jour => 66 exploitants informés dans le cadre d'une information par messagerie électronique ; 3 demandes d'informations complémentaires

En début d'année 2018, la Ville a adopté un nouveau règlement en vue de mieux faire respecter l'accessibilité du domaine public à vocation commerciale.

Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation a été réalisée au premier semestre 2018 auprès des commerces et services de proximité.

5.Cadre bâti – Recensement des logements accessibles

La loi du 11 février 2005 prévoit que la commission communale pour l'accessibilité doit organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Un logement est dit « accessible » (au regard du code de la construction et de l'habitation) lorsque :

- un cheminement extérieur et intérieur accessible permet d'atteindre la porte d'entrée du logement ;
- la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne handicapée.

Il faut parfois des aménagements spécifiques, en fonction des besoins singuliers de la personne handicapée, pour que l'on puisse considérer le logement comme « adapté ».

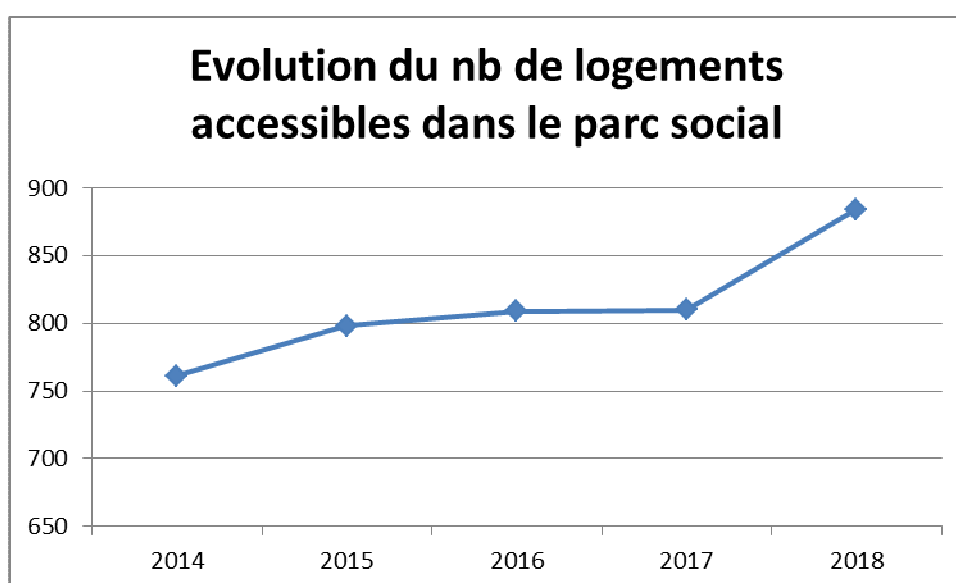
Selon les derniers chiffres de l'INSEE, la ville compte environ 12 790 logements toutes catégories confondues, et un tiers des stéphanois ayant leur résidence principale sur Saint-Etienne du Rouvray sont des locataires du parc social.

Au 31/12/2018, on compte 884 logements sociaux accessibles et adaptables.

En 2018, le nombre de logements accessibles dans le parc social a en effet augmenté avec la livraison des deux opérations de logements locatifs sociaux par le Foyer Stéphanois :

- Secteur Seguin : 42 logements dont 71% sont accessibles et adaptés/adaptables.
- Secteur Saint Yon : 44 logements collectifs répartis en deux bâtiments en R+3 disposant chacun d'un ascenseur totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite et adaptés/adaptables.

En 5 ans, ce sont plus de 120 logements sociaux accessibles supplémentaires qui ont été livrés sur le territoire de la commune.



	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Nb logts sociaux livrés	170	144	12	3	86	415
Dont nb logts sociaux accessibles	69	37	12	1	74	193 (46.5%)
Nb total de logts sociaux accessibles	761	798	809	810	884	

Malheureusement en 2018, il n'a pas été possible d'actualiser le recensement des logements accessibles bénéficiant d'adaptations spécifiques, ce qui aurait permis de préciser le nombre de logements adaptés, le type d'aménagements effectués, et la typologie des logements concernés.

De même, le service n'a pas été en mesure d'actualiser l'état de l'occupation des logements adaptés recensés. En 2017, on avait constaté que 64% des logements adaptés recensés étaient occupés soit par des personnes à mobilité réduite, soit par des personnes âgées de plus de 60 ans.

6. Autres activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

L'intégration de la commission communale pour l'accessibilité au travail mené dans le cadre du comité de pilotage « Charte Ville Handicap » a permis que soient examinées en son sein d'autres questions qui n'entrent pas dans son champ réglementaire.

6.1 Informations sur le respect par la Ville de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Évaluation et compensation

Comme les années précédentes et conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville a procédé en 2016 à la déclaration des travailleurs handicapés qu'elle emploie.

Compte-tenu de ses effectifs, l'obligation d'emploi de la Ville de 6% de travailleurs handicapés correspondrait à 45 bénéficiaires en 2017. Or les effectifs de la Ville comptent **61 travailleurs handicapés déclarés, ce qui représente un taux d'emploi direct de 8.10%**.

De plus, du fait des contrats de sous-traitance passés par la Ville avec des ateliers protégés, le taux d'emploi direct passe de 8.10% à un taux d'emploi légal de 8.43%, d'où l'absence de contribution de la Ville au FIPHFP.

Cette absence de contribution est due à la hausse du nombre de travailleurs handicapés déclarés au sein de la collectivité (+ 12 agents), par rapport à l'année 2016 : 3 départs, et 15 nouveaux agents travailleurs handicapés.

De plus, le montant des dépenses réalisées au titre de contrats de sous-traitance est en hausse en 2017 (42 700 euros) par rapport à 2016 (37 736 euros).

Ci-dessous tableau récapitulatif des déclarations au FIPHFP depuis l'année 2013 :

Année de déclaration	2013	2014	2015	2016	2017
effectifs rémunérés	750	773	856	757	753
nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi	45	46	51	45	45
effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	43	40	47	49	61
taux d'emploi direct	5.73	5.17	5,49	6,47	8.10
taux d'emploi légal (compte tenu des unités déductibles)	5.97	5.43	5,82	6,76	8.43
dépenses réalisées au titre de contrats de sous-traitance	31043.00	33897.97	48591	37736	42700
contribution versée	1085.93	23018.63	6745,42	0	0

Comme cela a déjà été signalé dans le rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité, des agents font l'objet d'un accompagnement individualisé du DRRH : formation, soutien, mise en situation, accompagnement spécifique sont mis en place.

La cellule de maintien dans l'emploi poursuit son travail et se réunit une fois par trimestre et examine 15 à 20 dossiers par réunion.

Pour mémoire cette cellule est composée d'une équipe pluridisciplinaire RH :

Prévention santé / Recrutements / Formation / Gestion des postes vacants / Carrière / Paye / Juridique

Le décisionnel relatif à cette cellule est porté par la direction générale (représentée par Mme Maeght) et par Mme Goyer, première adjointe au Maire, chargée du personnel.

Le médecin de prévention est également présent lorsque ses disponibilités le permettent.

De manière générale, un point de situation est régulièrement fait en CHSCT sur l'évolution des situations des agents concernés par les changements de service, changements d'affectation, reclassements ou pour les suivis individuels.

Retraite pour invalidité :

Deux agents ont été admis à la retraite pour invalidité en 2017 et trois en 2018 suite à une inaptitude totale et définitive à tous les métiers dans la fonction publique territoriale.

Maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap :

La ville continue de s'engager dans une démarche de prise en compte de l'ergonomie dans l'achat de matériel de travail : casques téléphoniques, souris ergonomiques, reposes poignets....

La collectivité s'est faite aider par le médecin de prévention, des ergonomes du centre de Gestion et par le SAMETH pour améliorer les conditions de travail de certains agents suite à leurs problèmes de santé. Il a été prescrit du matériel pour faciliter les gestes et leurs tâches au quotidien, des fauteuils ergonomiques, ce qui a permis d'améliorer les conditions de travail de ces agents.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (Taxi, appareils auditifs).

Dans ce cadre, le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) rembourse à la Ville, chaque année, la somme de 4000€ environ, pour la prise en charge des frais de transport domicile/travail d'un agent de la collectivité lourdement handicapé. Le retour de l'agent à son domicile étant en général assuré quotidiennement par un agent de l'équipe parcs et jardins du département tranquillité publique. Le ou les agents en question ont eux-mêmes changé d'affectation à la suite de prescriptions médicales.

6.2 Scolarisation des enfants handicapés à Saint-Étienne-du-Rouvray et intégration dans les accueils de loisirs

Le tableau ci-dessous recense les élèves porteurs de handicap, scolarisés en 2018/2019 à Saint-Étienne-du-Rouvray, qui ont été signalés par les directions d'écoles lors de l'enquête de rentrée.

Ecoles concernées	Nombre	Dates de naissance	Nature des handicaps
PERGAUD	7	23/12/2008	Retards - AVS
		22/06/2011	Nanisme - Matériel adapté
		22/12/2011	Retards - AVS + soins
		01/01/2009	Retards - AVS
		16/12/2013	Retards - dossier MDPH en cours
		28/08/2010	Retards - AVS en attente
		15/05/2009	Retards - dossier MDPH en cours
AMPERE MATERNELLE	9	14/05/2013	Trisomie 21 - MDPH, suivi SESSAD
		01/07/2015	Autisme diagnostiqué - en attente AVS, suivi CRAN
		10/10/2015	Troubles du spectre autistique - demande MDPH en cours, suivi CAMSP
		17/09/2015	Handicap mental (en cours de bilan) - A faire dossier MDPH
		21/03/2014	Bilan psy : gros retard, handicap mental - A faire dossier MDPH
		27/12/2015	Troubles du spectre autistique - dossier MDPH en cours
		12/08/2013	En cours de bilan - A faire dossier MDPH
		15/07/2013	Autisme diagnostiqué - en attente AVS
		14/09/2012	Retard des acquisitions - suivi MDPH
AMPERE ELEM	8	23/10/2011	Trouble cognitif
		17/06/2011	Trouble cognitif
		16/12/2011	Trouble cognitif
		29/03/2012	Trouble cognitif
		04/07/2012	Trouble cognitif
		06/04/2010	Trouble cognitif
		19/08/2009	Trouble cognitif
		30/06/2009	Trouble cognitif
AMPERE - ULIS	12	30/11/2009	Handicap mental
		16/02/2008	Handicap mental + accompagnement temps du repas
		12/03/2009	Non communiqué
		29/06/2010	Non communiqué
		25/09/2007	Handicap mental
		05/09/2007	Handicap mental + accompagnement temps du repas
		18/07/2008	Non communiqué
		22/06/2009	Handicap mental + accompagnement temps du repas
		11/11/2007	Handicap mental
		10/02/2008	Non communiqué
		26/06/2007	Déficiência - ULIS
		03/11/2007	Handicap mental
ROSSIF	2	17/06/2013	TSA - Notification MDPH pour 1 AVS en attente
		16/01/2015	Malentendant - Notification MDPH
FERRY/JAURES	2	27/05/2009	Troubles moteurs - notification d'AVS
		27/02/2011	Troubles autistiques - présence d'une AVS (15h)

LANGEVIN MAT	6	28/08/2013	Autisme - Déficience visuelle - Notification MDPH
		08/12/2013	Autisme - Notification MDPH
		19/03/2014	Autisme - Déficience respiratoire - Notification MDPH
		03/08/2013	Déficience visuelle - Notification MDPH
		23/07/2014	Diagnostic en cours - en attente notification MDPH
		19/03/2014	Diagnostic en cours - en attente notification MDPH
CURIE MAT	0		
CURIE 1	1	27/04/2009	Non communiquée
CURIE 1 ULIS	13	17/09/2008	Non communiquée
		11/06/2007	Non communiquée
		26/03/2007	Non communiquée
		07/01/2008	Non communiquée
		29/12/2006	Non communiquée
		26/11/2007	Non communiquée
		26/04/2007	Non communiquée
		03/06/2007	Non communiquée
		20/10/2009	Non communiquée
		15/10/2010	Non communiquée
		18/02/2010	Non communiquée
		08/12/2011	Non communiquée
		23/11/2011	Non communiquée
CURIE 2	3	02/02/2009	MDPH - CM1 en 2018/19
		24/02/2011	MDPH - CE1 en 2018/19
		28/03/2010	MDPH - CE1 en 2018/19
DURUY MAT	0		
DURUY ELEM	2	11/05/2010	Trisomie 21 - Intervention AVS 15H semaine - Mise en place SESSAD dans l'école (psychomotricienne-éducatrice-orthophoniste) en attente de placement en IME
		14/12/2012	AVS 9h en aide mutualisée
MACE MAT	3	16/04/2013	Autisme - AVS prévu par MDPH non présent
		22/01/2014	Autisme - Dossier MDPH en cours
		22/09/2015	Problèmes auditifs
MACE ELEM	2	21/11/2010	Non communiquée - en attente IME
		16/10/2008	Non communiquée - pas de notification MDPH
WALLON MAT	2	15/11/2012	Autiste - 12h AVS
		07/12/2012	Autiste - 12h AVS
WALLON ELEM	1	16/12/2010	Autisme - AVS - CE2 en 2018/19
ROBESPIERRE	6	11/10/2013	Trisomie 21 - dossier MDPH ok : en attente notification AVS
		26/03/2015	Autisme - dossier MDPH en cours
		27/07/2015	Autisme - dossier MDPH en cours
		08/07/2015	Autisme - dossier MDPH en cours
		02/09/2014	Autisme - dossier MDPH en cours
		28/09/2015	Autisme - dossier MDPH en cours

L'annexe 4 recense toutes les décisions d'orientation en structures spécialisées prises par la MDPH en 2018 concernant des enfants stéphanois en situation de handicap reconnue. Néanmoins, une décision d'orientation ne signifie pas une entrée effective en établissement, compte-tenu des listes d'attente existantes.

Dans le cadre des accueils périscolaires ou extrascolaires, la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a pris l'habitude de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap. Pour cela, elle élabore avec les parents, l'enfant, les structures spécialisées, l'Éducation nationale, et les équipes d'animation un parcours individualisé. Cette démarche permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

L'objectif est de construire un partenariat parents - professionnels tout en individualisant. Nous voulons que les enfants en situation de handicap puissent grandir avec d'autres enfants.

Toutes les demandes sont recentrées sur le coordinateur du Programme de Réussite Éducative (PRE) lui-même au cœur du repérage d'enfants en situation de fragilités.

Le repérage s'effectue sous différentes formes :

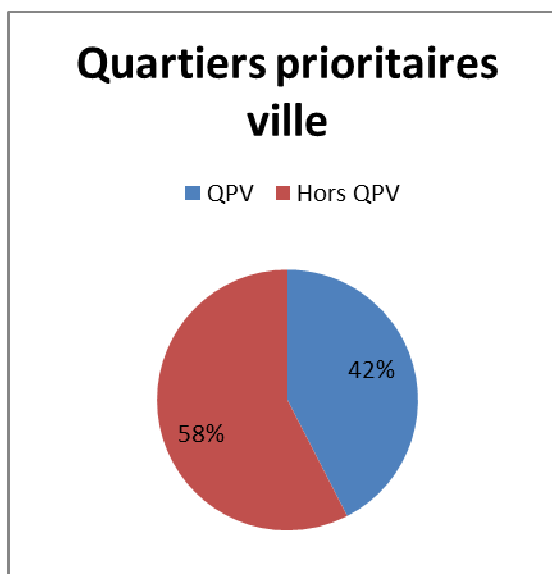
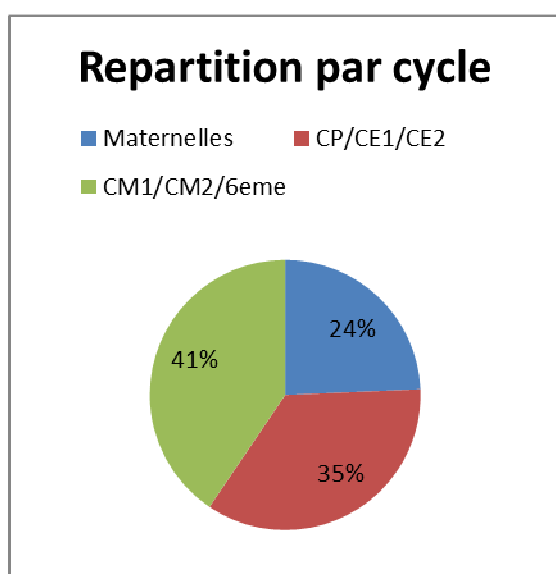
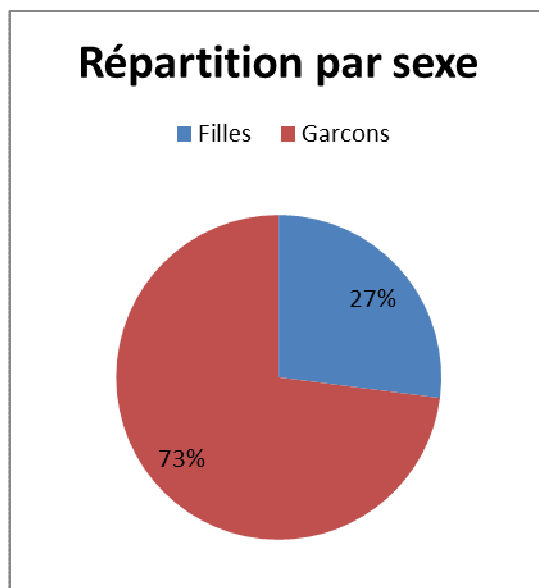
- Les structures spécialisées contactent directement le coordinateur PRE. Une rencontre est effectuée afin d'aborder la situation et voir les possibilités d'accueil. Une deuxième rencontre est réalisée avec la famille, la structure spécialisée, le coordinateur PRE et les équipes de terrain (direction des ACM et animateur spécifique pour l'accueil de l'enfant). Suite à toutes ces rencontres, l'accueil peut se faire soit toute la journée soit avec des horaires aménagés. Un bilan est effectué tout au long de l'accueil de l'enfant afin de partager avec la famille et les structures spécialisées les avancés ou les freins éventuels.
- La famille contacte directement le coordinateur PRE. Une rencontre est effectuée avec le coordinateur qui prend en compte la demande de la famille et élabore le protocole d'accueil. En accord avec la famille, le coordinateur contacte si c'est nécessaire la structure spécialisée qui a en charge l'enfant afin de recueillir d'autres informations. L'enfant est par la suite accueilli sur la structure de loisirs avec si nécessaire un accompagnement individualisé.
- Lien avec L'Éducation nationale. Suite à l'inscription de l'enfant à l'école, à la saisine de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et à l'évaluation des besoins de l'enfant, l'Éducation nationale met en place un Projet personnalisé de scolarisation (PPS). En fonction de ce qui est indiqué dans le PPS, et si ce dernier préconise l'intervention d'un accompagnement d'auxiliaire de vie scolaire, les parents, comme le directeur de l'école peuvent demander au coordinateur PRE de mettre en place également un accompagnement individualisé sur les temps périscolaires. L'enfant peut ainsi être accompagné lors des repas mais également lors des activités du soir ou du matin. L'accompagnateur permet de faire le lien sur la globalité de la journée de l'enfant et évite les ruptures.

À travers les fonds nationaux publics et territoires – Axe 1 (renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les EAJE ou les ALSH), la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime souhaite accompagner les actions visant à développer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans des structures de droit commun, afin de permettre aux parents de reprendre une activité professionnelle, de disposer de temps libre pour engager des démarches ou simplement de favoriser l'intégration et la socialisation de leur enfant dans la collectivité.

Ainsi, une demande de subvention de fonctionnement a été présentée par la Ville au titre de l'année 2018 pour un montant de 30 000 €. La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime a entériné cette demande et a transmis à la Ville une convention d'objectifs et de financement, afin de soutenir l'accueil de ces enfants dans les structures de la ville.

Le financement de la CAF nous permet de prendre en charge 242 jours d'accueil individualisé. Mais cela est bien en dessous des besoins réels. Potentiellement sur l'accueil extrascolaire il faut 373 jours d'accueil individuel et sur l'accueil des vacances scolaires 539 jours.

Toute l'année nous effectuons des accueils de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire (accueil matin, midi et soir). Sur 37 enfants en situations de handicap que nous avons accueillis sur l'année 2018, 10 enfants sont inscrits « aux Animalins ». Pour les petites vacances 17 enfants fréquentent régulièrement les centres de loisirs et 30 enfants fréquentent les centres de loisirs sur les deux mois d'été. Nos accueils concernent principalement des enfants porteurs de handicap mental ou psychique.



À noter : le nombre d'enfants accueillis dans les centres de loisirs a tendance à augmenter :

	Nb enfts hand accueillis	Nb enfts hand aux Animalins	Nb enfts hand Centre Loisirs Ptes vacances	Nb enfts hand Vacances Eté
2017	29	13	15	21
2018	37	10	17	30

Au cours de l'année 2018, quelques animateurs ont pu bénéficier d'une formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap (cf. page 26).

Néanmoins, les animateurs sont parfois en difficulté dans l'accueil des enfants en situation de handicap (notamment quand ils ne sont pas accompagnés par une structure spécialisée).

Un groupe de travail interne à la Ville réfléchit aujourd'hui à la mise en place de différents outils pour les accompagner (guide interne sur l'accueil des enfants en situation de handicap à l'attention des agents, organisation d'échanges interservices accueillant les mêmes enfants dans des structures différentes, identification de référents à solliciter en cas de questionnements...).

6.3 Sport et handicap

Développer une politique sportive, favorisant l'intégration des personnes handicapées, est une priorité de tous les acteurs municipaux ou associatifs à Saint Etienne du Rouvray. Depuis plusieurs années les associations sportives stéphanaïses et le Département des Sports ont créé un véritable partenariat avec les structures d'accueil de personnes en situation de handicap.

L'enjeu de ce partenariat est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique d'activités physiques et sportives, et de contribuer au développement du sport pour les personnes handicapées, afin que celui-ci soit non seulement un outil de promotion individuelle, mais aussi un moyen d'insertion sociale.

Cette accessibilité ne se résume pas uniquement à une mise aux normes techniques des équipements, car il s'agit de faire du sport, mais est aussi un facteur de cohésion sociale. Son développement doit notamment garantir l'égal accès aux pratiques, sans discriminations sociales, physiques ou de sexe. La prise en compte du handicap est essentielle, car la pratique sportive est une source d'épanouissement pour tous et un vecteur de solidarité.

Les actions développées au sein du mouvement associatif :

1. Le club gymnique stéphanaïse :

Labellisé sport et handicap depuis 7 ans, le club a obtenu, en juin 2017, la 4^o étoile manquante à son label, "Sport & Handicap, S'HANDIfférence" permettant d'accueillir tous les types d'handicap y compris les personnes atteintes de maladies chroniques, d'obésité et de suivi post-opératoire.

Dans le même cadre, le club a obtenu le 1er label " Sport & Autisme, c'est possible" au mois de septembre 2017.

Le club est aujourd'hui le club référent de Normandie. Les représentants de l'association sont présents aux colloques, formations et autres forums en tant que consultants.

Ce club bénéficie d'un suivi et d'un soutien des partenaires du label, notamment pour la mise en place de formations pour les bénévoles et éducateurs, et d'un appui financier. Aujourd'hui, et avec le soutien de la municipalité, 9h00 de créneaux de salle de gymnastique sont mises à disposition pour accueillir les structures comme l'Idefhi de Canteleu, l'hôpital de jour "Bleu Soleil", l'ESAT du Pré de la Bataille, les Papillons Blancs, Sésame Autisme Normandie.

Le club accueille chaque année au moins une étape de la manifestation « Adapta Gym ». Cette saison, l'étape se déroulera au COSUM le 7 février 2019, pour une journée d'animation, en direction des structures.

Ce travail est suivi de près par la Fédération française de Gymnastique pour un développement national.

2. Le club de tennis :

Depuis quelques temps, le club de tennis a mis en place un nouvel axe de développement autour des publics dits « prioritaires » et notamment auprès du public en situation de handicap. D'ailleurs, le club était déjà lié à des partenaires fidèles depuis de nombreuses années. Depuis la saison sportive 2016/2017 le club a développé des projets avec des séances de découverte ainsi que l'accueil d'événements majeurs du tennis adapté en Seine-Maritime.

Le CTSER a deux partenaires fixes depuis de nombreuses années : l'école Ampère et le Centre Hospitalier du Rouvray.

- L'école Ampère - ULIS
L'école Ampère de Saint-Étienne-du-Rouvray et le club de tennis ont conclu un partenariat comprenant deux cycles de 10 séances sur l'ensemble de l'année scolaire. Une classe et une ULIS sont présentes lors des séances de tennis. Une trentaine d'enfants participent dont une dizaine en situation de handicap. L'activité se déroule en mixité, ce qui permet de travailler sur l'intégration des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire et d'ouvrir les enfants valides au domaine du handicap.
- Le Centre Hospitalier du Rouvray
L'unité Jean-Pierre Pot, service addictologie, vient pratiquer le tennis de façon hebdomadaire sur l'ensemble de l'année sportive. Le groupe est composé de 3 à 4 participants avec un accompagnateur. L'effectif est restreint car les personnes sont en réinsertion suite à des problèmes d'addiction avec un besoin d'être fortement cadrées. Les participants ne sont présents que sur 2 à 3 séances en fonction de la durée de leur hospitalisation.
Ce groupe serait plus à considérer dans le domaine du Sport Santé même si certains possèdent des difficultés motrices liées à leur pathologie ou aux traitements.
- Séance d'initiation
Ces séances sont maintenues pour cette saison et permettent à des groupes constitués de bénéficier de séances adaptées.

Le club a reçu pour la 4^{ème} année consécutive les qualifications pour les championnats de France de tennis adapté. Il est également impliqué comme partenaire de la municipalité dans la semaine du handicap.

Cette année deux jeunes bénéficient d'un accompagnement individualisé avant d'envisager leur intégration dans un groupe constitué.

Enfin, ce club met tout en œuvre pour être labellisé Sport Adapté. Son vice-président est très impliqué professionnellement dans ce domaine. Il est d'ailleurs à l'origine de la mise en place de cours adaptés en partenariat avec « sport autisme76 », ce qui devrait permettre au club d'obtenir ce nouveau label.

3. L'ASMCB (Association Sportive Madrillet Château Blanc)

Labellisé sport et handicap depuis 6 ans, le club accueille au sein de l'association des jeunes joueurs en situation de handicap, intégrés dans les équipes du club. Il a aussi créé un partenariat avec l'IDEFHI, dès le début de sa labellisation.

Le club propose une action de sensibilisation avec le club du Havre à la découverte du cécifoot. Une partie des modules « handicap » des étudiants STAPS – Sport adapté, mais aussi des étudiants en sociologie (module handicap) sont réalisés sur le site Célestin Dubois en partenariat avec les entraîneurs du club.

Enfin, le club accueille des structures pour enfants autistes et travaille avec l'ESAT du Pré de la Bataille.

Actions développées au sein des dispositifs municipaux :

1. Le dispositif Sport pour tous

Certaines personnes en situation de handicap profitent des équipements sportifs et participent aux activités dispensées dans le cadre du dispositif « Sport pour Tous » de manière autonome. Nous les retrouvons dans les activités de gymnastique d'entretien et de randonnée mais aussi au sein de l'espace forme qui permet d'adapter un programme d'activités en fonction des attentes et des dispositions de chacun. Ainsi, et quel que soit le handicap, la prise en charge est effectuée par un éducateur sportif qui accompagne, à l'aide d'un programme adapté la personne en situation de handicap. La prise en charge peut tout aussi bien concerner le sport adapté ou le handicap physique (maladie génétique – accident de la vie).

Chaque année, le service des sports accueille un peu plus de 80 personnes en situation de handicap : trouble rhumatologique, atteinte neurologique, rééducation suite à maladie, opération, accident de la vie ou handicap de naissance (handicap mental, physique, Alzheimer, parkinson – polyarthrite) et toute forme de handicap lié au vieillissement (perte d'équilibre – perte de mémoire – surdité – problème rhumatologique).

2. Les partenariats

Le service des sports a pu mettre en place des conventions avec le centre hospitalier du Rouvray, Sésame Autisme Normandie, et l'EHPAD MBV-Michel Grandpierre.

3. Le label Tourisme Handicap

Labellisée depuis fin 2007 pour les 4 handicaps, la piscine s'est dotée d'aménagements et d'équipements qui facilitent aujourd'hui l'accueil du public. Guichet, vestiaires, douches, sanitaires, pédiluve et bras de mise à l'eau, permettent à tous d'accéder aux bassins dans les meilleures conditions.

Si la piscine a été fermée pour travaux depuis juillet 2016, l'ensemble de ces aménagements ont été maintenus après travaux. On peut même préciser que le bras de mise à l'eau permet aujourd'hui d'accéder aux 2 bassins, alors qu'il ne permettait que l'accès au petit bassin jusqu'alors.

Le Label, dont le renouvellement a eu lieu fin décembre 2017, nous est aujourd'hui attribué pour deux handicaps, auditif et moteur. La mise aux normes d'une signalétique adaptée ainsi que la pose de bande podotactiles interviendra durant l'année 2019 pour un coût de 2900€. La ville pourrait bénéficier d'une aide du Département avec un taux d'intervention de 50 % maximum des dépenses (HT) ce qui représenterait une subvention d'un montant de 1200€.

4. Les formations

Les éducateurs sportifs et les personnels d'accueil sont sensibilisés au handicap et formulent chaque année des souhaits de formation dans ce cadre.

Actions particulières

- Le Téléthon

Depuis plusieurs années, l'Association Française contre les Myopathies ne cesse de réunir et de sensibiliser les français autour des valeurs d'aide, de partage, de courage et d'espoir.

Au vu de ses valeurs, les associations stéphanoises, avec le soutien des services municipaux, répondent depuis 10 ans présents pendant trois jours.

Un vingtaine d'associations sont associées pour proposer aux Stéphanois, de multiples animations. Tournois de football, randonnée nocturne, course d'orientation, loto, tournoi de pétanque, sortie VTT, sont au programme pour soutenir l'événement et apporter un appui de taille, à cette cause.

Grâce à une mobilisation toujours plus importante et avec le soutien de tous, bénévoles, commerçants, entreprises, les organisateurs récoltent chaque année, près de 5 000€ de dons.

- Aide à l'organisation de la manifestation « une foulée pour l'autisme »

Sollicité par l'association sésame autisme Normandie, les services municipaux accompagnent l'initiative pour accompagner l'organisation de la manifestation qui se déroulera le dimanche 7 avril 2019 dans la forêt du Rouvray. En dehors de l'accompagnement matériel, le montage du cahier des charges d'une telle organisation est assuré en partenariat avec le service des sports avec le soutien des bénévoles du Running Club Stephanais 76.

Ce projet permet une fois de plus de maintenir le développement des partenariats sur notre commune.

- La semaine du handicap : Journée de rencontre sportive

La journée d'action a eu lieu le lundi 3 décembre 2018, au sein du parc omnisports Youri Gagarine.

Durant cette journée, il s'agit de décliner 8 ateliers à thème et proposer aux participants de les découvrir durant toute la journée.

Nous avons pu compter sur la présence et la participation d'associations et d'éducateurs très engagés et ainsi proposer les 8 ateliers suivants :

- **Tennis – par le Club de Tennis de Saint Etienne du Rouvray**
- **Football – par l'Amicale Sportive Madrillet Château Blanc**
- **Parcours divers – par les éducateurs du service des sports**
- **Atelier Danse Inclusive – par LA COMPAGNIE IMPACT - Anne DELAMOTTE**
- **Gymnastique – par le Club Gymnique Stéphanois**
- **Volley-Ball – par l'Agglo Sud Volley Ball 76**
- **Ateliers Torball par le centre Normandie Lorraine**
- **Atelier Hand fauteuil par le club de Canteleu**

Pour rappel les groupes constitués sont mixtes (1 établissement scolaire/1 structure accueillant des jeunes en situation de handicap).

Belle journée de partage qui a permis de nouvelles rencontres entre collèges, associations et structures. A titre d'exemple, le collège Picasso et l'association Hand fauteuil de Canteleu ont déjà planifié des temps de rencontres autour de l'activité durant l'année scolaire 2018/2019.

6.4 Culture et Handicap

Bibliothèques

Les 3 bibliothèques municipales disposent d'un fonds de documents adaptés aux personnes en situation de handicap :

- **Livres en gros caractères :**

1284 livres en gros caractères, soit 1.6% des collections totales et environ 6% des achats de livres adultes (environ 75 nouveaux titres achetés par an)

Cela représente 3% de l'ensemble des prêts et 11% des prêts de livres adultes. Ces chiffres sont stables entre 2016 et 2018. Les livres en gros caractères sont essentiellement demandés par des personnes âgées pour une meilleure aisance visuelle.

- **Livres lus :**

887 (594 Adulte et 293 Jeunesse) : soit 1% des collections totales.

Environ 30 livres lus achetés par an.

1% de l'ensemble des prêts.

On constate que les livres lus sont moins empruntés et moins demandés que les livres en gros caractères. Les emprunts ont baissé en 2018.

- **Liseuses :**

10 liseuses pré-chargées, contenant une centaine d'ouvrages classiques ou contemporains : ce support permet un confort de lecture.

Les emprunts sont occasionnels et plutôt le fait de personnes curieuses de découvrir le support.

- **8 livres en braille** pour enfants, en accès indirect (livres très chers)

- **26 romans** « jeunesse » adaptés pour les **Dys**.

Il s'agit là d'un nouveau créneau développé par certains éditeurs. Ce sont des livres qui sont régulièrement empruntés, mais pour lesquels il y a encore peu d'offre.

Au-delà de ces fonds, les bibliothèques mènent différentes actions visant à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap :

Au-delà des fonds de documents, les bibliothèques ont développé un service de « **Portage à domicile** » pour les personnes empêchées : service proposé depuis janvier 2013

Toutes les personnes empêchées définitivement ou momentanément peuvent demander ce service auprès des bibliothèques.

Les visites ont lieu toutes les 6 semaines le mardi après-midi. 14 tournées en 2018.

En 2018, 19 personnes ont bénéficié du portage. Le nombre de personnes est fluctuant d'une année sur l'autre (entre 7 et 24 personnes / an depuis 2013).

Ce service est utilisé essentiellement par des personnes âgées, mais aussi occasionnellement par des personnes empêchées momentanément (accident, opération) et une personne handicapée actuellement.

- **Pour faciliter l'accessibilité :**

- Un **logo AD** a été collé sur chaque dvd permettant la lecture en **audiodescription**.

- Une fiche a été rédigée afin d'orienter les usagers dans l'achat, le prêt ou l'écoute sur Internet de livres lus ou de livres en gros caractères.

Centre Culturel Le Rive Gauche

Fin 2018, Le Rive Gauche s'est équipé de 15 casques audio permettant l'amplification du son pour les personnes malentendantes. Pour la saison prochaine, tous les spectacles seront donc accessibles en amplification sonore.

Dans sa programmation 2018/2019, le Rive Gauche a intégré un spectacle qui sera proposé en audio-description. Il s'agit de "Mon Cœur", pièce de théâtre programmée le 5 février 2019 à 20h30.

Une proposition similaire sera intégrée dans la programmation 2019/2020.

6.5 Semaine du Handicap

Dans la continuité des événements qu'elle organise tous les 2 ans depuis 2010, la municipalité a organisé une nouvelle « Semaine du Handicap » **du 03 au 08 décembre 2018** étant précisé qu'elle était précédée du **Téléthon, du 30 novembre au 2 décembre**.

Cet événement a été co-construit avec l'ensemble des partenaires locaux investis dans ce champ, qu'il s'agisse d'associations accueillant des personnes en situation de handicap et des établissements spécialisés, mais aussi les collèges et lycées de la commune, des clubs sportifs et des associations de quartier, les 3 centres sociaux municipaux et d'autres services municipaux... La liste des partenaires est précisée dans le programme de la semaine joint en annexe

Les objectifs de cet événement étaient les suivants :

- Créer des espaces de rencontre entre personnes valides et personnes en situation de handicap pour une meilleure connaissance mutuelle, et faire tomber les préjugés ;
- Valoriser les potentiels (artistiques, sportifs, professionnels...) des personnes en situation de handicap ;
- Mettre en lumière des accueils réalisés au quotidien dans les différentes structures (clubs sportifs, institutions, ...) ;
- Renforcer les passerelles entre les établissements accueillant des personnes en situation de handicap et les associations sportives ou culturelles et les structures communales, pour des rencontres plus régulières ;
- Faire prendre conscience à tous des enjeux de l'accessibilité.

Le programme (voir détail en annexe) s'est déployé dans plusieurs lieux du territoire (les 3 centres sociaux municipaux, le parc omnisport Youri Gagarine, le lycée Le Corbusier, le collège Paul Eluard, l'ESAT du Pré de la Bataille...) et visait à la fois à toucher « le grand public » et à créer des rencontres entre professionnels.

On notera que toutes les formes de handicap ont été représentées dans cette semaine :

- handicap sensoriel (repas dans le noir avec l'association Valentin Haüy, torball avec le Centre Normandie Lorraine)
- handicap mental (APAJH, ESAT du Pré de la Bataille, Papillons Blancs)
- handicap psychique (GEM de l'AID76, Hôpital de jour Bleu Soleil, UNAFAM)
- handicap moteur (APF France Handicap, Handisport)

Ils ont pu s'exprimer dans des activités variées : Sport, Création artistique (danse, arts plastiques, chorale...), cuisine....

Dans cette édition, plusieurs moments ont été réalisés (et/ou préparés) par des groupes mixtes (personnes valides et personnes en situation de handicap), malgré les contraintes horaires des uns et des autres, ce qui a vraiment permis des échanges riches.

Ainsi, pour l'exposition présentée au centre socioculturel Georges Déziré, plusieurs œuvres avaient été réalisées à 4 mains entre des artistes de l'Union des Arts Plastiques et des adultes accueillis au GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) et à l'Atelier Educatif de Jour de l'Apajh.

De même, lors du vernissage de l'exposition, nous avons pu entendre une chorale associant des adultes de l'ESAT du Pré de la Bataille et le groupe « Voix de Femmes » du centre Jean Prévost, et assister à un flash mob préparé conjointement par un groupe du conservatoire et par des adultes de l'APAJH et du GEM. Même le buffet servi au vernissage avait été préparé par un groupe mixte associant des adultes du centre Déziré et des adultes handicapés.

Les mini-olympiades qui se sont déroulées au parc omnisports Youri Gagarine ont également permis de faire se rencontrer des équipes mixtes associant des élèves de 3 collèges de la Ville avec 4 structures spécialisées (l'ESAT du Pré de la Bataille, l'hôpital de jour Bleu Soleil, l'atelier éducatif de jour de l'Apajh, et le Centre Normandie Lorraine).

Le repas dans le noir, animé par des personnes non voyantes de l'association Valentin Haüy au centre social Jean Prévost, et le parcours en fauteuil, animé par l'APF France Handicap au collège Paul Eluard, ont également été l'occasion de créer la rencontre entre des personnes valides et des personnes en situation de handicap, et pour les personnes valides de se mettre à la place de personnes handicapées.

Le spectacle Samuel présenté au centre socioculturel Déziré et racontant l'itinéraire d'un enfant porteur de trisomie 21 a enchanté les 70 spectateurs présents.

Le programme contenait également un volet à destination des professionnels, avec une matinée d'échanges sur la prise en charge de la santé mentale à laquelle une quarantaine de professionnels a participé (des travailleurs sociaux aux animateurs, en passant par des professeurs de musique). Une formation de 2 jours a également été proposée à un groupe de 15 animateurs.

Le collectif SER (Solidarité Espoir Recherche) qui coordonnait les initiatives dans le cadre du Téléthon a récolté 4665€ au profit de l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

6.6 Formation des agents municipaux sur l'accueil des personnes en situation de handicap

En 2018, 2 actions collectives et une action individuelle de formation ont été mises en place pour les agents de la collectivité :

1) Formation « Accueil d'un enfant en situation de handicap en milieu scolaire et périscolaire »

Initialement, une session de formation avait été prévue au plan de formation CNFPT 2018 pour répondre aux besoins exprimés par les ATSEM dans les Entretiens Professionnels Annuels. Suite à l'apparition de besoins supplémentaires, il a été décidé d'associer les agents de la ville à l'action de formation organisée dans le cadre de la semaine du Handicap (décembre 2018). Au total, **30 agents** ont pu être positionnés sur ces deux actions de formation.

Un travail avait été mené en amont de la formation afin de :

- Recenser les problèmes rencontrés par les agents et leurs attentes
- Prioriser le positionnement et la répartition des agents sur les 2 sessions de formation

Les différents handicaps rencontrés sont essentiellement des handicaps mentaux : Autisme, trisomie 21, TDAH (Trouble déficitaire de l'attention et hyperactivité) et Troubles DYS.

Les attentes identifiées concernent principalement le cadre réglementaire, le positionnement et le rôle de chacun, ainsi que les comportements à adopter.

Remarques / échanges lors du bilan de formation CNFPT le 30 octobre 2018

- Le principal constat de la formatrice est le manque d'AVS (Aide de Vie Scolaire) au sein des écoles de la ville.
La formatrice a indiqué que, dans les autres villes de l'agglomération, les enfants en situation de handicap sont majoritairement accompagnés par une AVS, ce qui n'était le cas pour aucune des 19 ATSEM présentes.
Même si c'est l'Education Nationale qui a la charge d'effectuer la demande d'AVS, la collectivité a un devoir d'alerte par rapport au rectorat.
- Regret des ATSEM de ne pas pouvoir suivre ce type de formation avec les enseignants. Pour pouvoir mettre en pratique les méthodes, il faudrait que les enseignants participent à leur mise en place. Or, certaines ATSEM pensent ne pas pouvoir proposer de nouvelles méthodes à l'institutrice.
- La formation a permis d'aborder les points essentiels : entrer en communication/ comprendre/se faire comprendre.
Mais certaines situations problématiques n'ont pas pu être abordées faute de temps : endormissement, temps du midi...
- Besoin exprimé d'un retour sur expérience / Analyse de pratique professionnelle
Idéalement début 2019 / minimum 1 journée
Pourquoi pas avec d'autres corps de métier : enseignants, animateurs...
- Problème de propreté des enfants. Cela complexifie le travail des ATSEM et augmente le nombre de tâches à réaliser.
Le nombre de couches à changer est très important, notamment dès l'arrivée de l'enfant le matin.
Les agents estiment manquer de matériel pour changer les couches dans de bonnes conditions (pas toujours de table à langer, pas de poubelle à couches) : problèmes de gestes et postures / risque professionnel
- Il pourrait être pertinent de solliciter l'inspection académique pour travailler ensemble sur la mise en place d'un PAP (Protocole d'Accompagnement Personnalisé)

Une session de formation est prévue sur cette même thématique dans le cadre du plan de formation 2019.

2) Formation « Accueil des personnes en situation de handicap »

La ville a souhaité que tous les agents en contact avec le public puissent bénéficier d'une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Dans la continuité des actions mises en place depuis 2016, **18 agents** ont ainsi été formés en 2018.

Au total, depuis le lancement du dispositif, ce sont 66 agents qui ont ainsi été formés. Cela concerne différents types de métiers : Agents d'accueil, agents des bibliothèques, assistantes sociales, agents en charge d'animation auprès du public...

3) Langue des signes française

En 2018, la collectivité a également permis à un agent de la Maison du citoyen de se perfectionner à la langue des signes afin de pouvoir accueillir des personnes sourdes ou malentendantes.

6.7 Convention avec la SCOP Liesse

En juin 2018, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a signé une convention de partenariat avec la SCOP LIESSE afin de pouvoir faire appel quand cela se révélera nécessaire à des prestations d'interprétariat en langue des signes afin que les travailleurs sociaux puissent assurer l'accompagnement social auprès de personnes malentendantes.

6.8 Subventions aux associations Handicap

La municipalité de Saint-Étienne-du-Rouvray accorde un soutien aux associations de personnes handicapées (et de personnes malades) par le versement de subvention de fonctionnement.

Le tableau ci-après détaille les subventions ainsi versées depuis 2014 :

Subventions accordées par la Ville aux associations Handicap					
Associations	Montant accordé en €				
	2014	2015	2016	2017	2018
Handisup	100 €	100 €	100 €	100 €	100€
Fédération des malades et handicapés (FMH) - union locale	100 €	100 €			
APF France Handicap	100 €	100 €	100 €	100 €	
Centre Normandie Lorraine	100 €	100 €			
Valentin Haüy - comité de Rouen	100 €	100 €	100 €	100 €	150€
Point de Mire	100 €	100 €	100 €	100 €	
UNAFAM - Union nationale des amis et familles de malades mentaux - section de Rouen	100 €	100 €	100 €	100 €	100€
La Clé	100 €	120 €	100 €		
Coordination Handicap Normandie			100 €	100 €	100€
Charline					100€
Vie & Espoir					100 €
TOTAL	800 €	820 €	700 €	600 €	650€

À cela, s'ajoutent des subventions que le CCAS accorde aux associations gérant des établissements accueillant des stéphanois en situation de handicap. Les subventions prévues s'élèvent à 80€ / stéphanois accueillis, dans la limite de 320€. En 2018, le CCAS n'a été sollicité par aucune association. Il a par contre accordé une subvention de 200€ à l'association Valentin Haüy pour l'animation du repas dans le noir dans le cadre de la semaine du handicap.

Subventions accordées par le CCAS aux associations Handicap					
Associations	Montant accordé en €				
	2014	2015	2016	2017	2018
AMER	350	305			
NORMANDIE LORRAINE	225	155	305	320	
COLETTE YVER	150	230			
PAPILLONS BLANC	75		76.25		
VALENTIN HAÜY	150				200€
APF France Handicap	150				
LES FOUGERES		305			
APAJH			305	320	
TOTAL	1100€	995€	686.25€	640€	200€

ANNEXES :

- 1)Eléments statistiques concernant les personnes ayant sollicité un droit MDPH sur la Commune
- 2)Inventaire du patrimoine immobilier communal accessible
- 3)Tableaux de suivi de la mise en œuvre de l'Ad'Ap des ERP municipaux
- 4)Orientations en établissements spécialisés des enfants stéphanois
- 5)Programme de la semaine du Handicap 2018